

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Premier avenant à la convention du 2 mars 2015 avec l'Institut Paoli Calmettes pour la création d'un centre de lutte contre les cancers de la femme**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé publique, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'Institut Paoli-Calmettes sollicite du Conseil départemental une prolongation de 2 ans du délai de caducité de la convention liée à la subvention pour la création d'un centre dédié aux cancers de la femme, votée le 30 janvier 2015 (rapport N°86).

Cette subvention de 1 000 000 euros destinée à soutenir le dépistage et la prise en charge des cancers féminins, notamment du sein, a été affectée à l'autorisation de programme n° 2008-14058K.

Le délai de 4 ans initialement prévu dans la convention signée le 2 mars 2015, s'est révélé insuffisant. En effet, le démarrage des travaux a été retardé par l'indisponibilité temporaire des locaux ainsi que par une reconfiguration plus importante que prévue initialement.

Je vous propose de permettre par voie d'avenant l'achèvement de notre participation à ce projet.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière supplémentaire pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL